



# CONVENTION SUR LA DIVERSITE BIOLOGIQUE

Distr.  
LIMITEE

UNEP/CBD/BCH/Afr.Reg/1/1  
12 janvier 2001

FRANÇAIS  
ORIGINAL: ANGLAIS

REUNION REGIONALE AFRICAINE SUR LE  
CENTRE D'ECHANGE POUR LA PREVENTION  
DES RISQUES BIOTECHNOLOGIQUES (BCH)  
ET LE MECANISME DU CENTRE D'ECHANGE (CHM)  
Nairobi, 26-28 février 2001

## ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

1. Ouverture de la réunion.
2. Aspects organisationnels:
  - 2.1. Election du bureau;
  - 2.2. Adoption de l'ordre du jour;
  - 2.3. Programme de travail;
3. Problématiques essentielles:
  - 3.1. Echange de l'information en vertu de la Convention sur la Diversité Biologique et le Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques;
  - 3.2. Mécanismes actuels d'échange d'informations sur la biodiversité et la prévention des risques biotechnologiques en Afrique;
  - 3.3. Renforcement des capacités pour l'échange d'informations dans le cadre de la Convention et du Protocole;
  - 3.4. Synergies et différences dans la mise en oeuvre, en Afrique, du BCH et du CHM.
4. Préparation de l'évaluation des besoins régionaux et des actions prioritaires.
5. Conclusions et recommandations.
6. Adoption du rapport.
7. Clôture de la réunion.

-----

Par souci d'économie, les documents de la réunion seront disponibles en nombre limité. Les participants voudront bien ramener leurs copies à la réunion.